



LE STADE DE FRANCE À SAINT-DENIS

GRANDS ÉQUIPEMENTS ET DÉVELOPPEMENT URBAIN¹

Marie-Hélène Bacqué

Le Stade de France constitue un exemple singulier : l'organisation d'un événement sportif a été l'occasion d'insérer un grand équipement dans un espace de banlieue en transformation.

Les grands événements culturels, jeux olympiques, expositions internationales, sont aujourd'hui considérés comme des points d'appui et des temps forts du développement urbain. Cette conception est relativement récente. La relation entre jeux olympiques et urbanisme² ne s'est créée que progressivement. Ce sont les jeux olympiques de Tokyo, en 1964, qui ont mis en avant une représentation nouvelle où les jeux sont pensés dans un mouvement global d'urbanisation et de modernisation de la ville qui les accueille. Dans le cas récent de Barcelone, sans doute le plus abouti de cette perspective, le programme olympique a constitué une partie intégrante d'un projet d'aménagement plus global. Cela n'est cependant pas le cas pour tous les événements sportifs. La dernière Coupe du Monde de football a eu peu d'impact sur la transformation des villes italiennes. La modernisation s'est arrêtée aux portes des stades. Ce bilan est sans doute en partie lié au fait que la Coupe du Monde, si elle est largement médiatisée, n'a pas l'impact urbain des Jeux Olympiques. Elle engage un seul type de compétition sportive ; moins de pays y participent ; la finale se déroule en un seul lieu, un stade. Mais le type de montage partenarial et financier mis en œuvre joue également sur l'effet d'entraînement de l'initiative. L'existence d'un projet cohérent et unificateur, porté par un front partenarial, est certainement la première condition permettant la transformation d'une grande manifestation sportive en levier de dynamique urbaine. Qu'en est-il pour la finale du mondial qui se tiendra dans le Stade de France, à Saint-Denis ? Les arguments développés pour justifier le choix de Saint-Denis comme lieu d'accueil ont tous insisté sur les retombées économiques, urbaines et symboliques que pourrait engendrer la manifestation en elle-même, et le stade comme équipement.

Comment s'est monté ce projet, qui fait coexister des enjeux aussi divers que la réussite sportive et financière d'une manifestation mondiale, dans une temporalité courte, et le développement économique et urbain d'un

territoire dans une durée plus longue ? Quels peuvent être les effets de l'implantation d'un tel équipement dans un territoire dit « en difficulté » ?

Une superposition de partenariats

La réalisation du stade et l'organisation de la manifestation font intervenir des partenaires privés et des partenaires publics, chacun développant sa logique de projet à partir de ses enjeux et de sa culture propres. La technostucture sportive, initiatrice du projet, convainc l'État de s'engager dans cette opération ; celui-ci en garde la maîtrise d'ouvrage, détermine le lieu d'implantation et négocie leur accord avec les collectivités territoriales ; il choisit l'équipe de conception/réalisation avec laquelle il passe contrat. Le projet se construit ainsi sur la base d'échanges et de compromis³ successifs au travers desquels il évolue.

Temps un : la technostucture sportive et l'État

Le projet de construction d'un grand stade en Région parisienne remonte aux années 30. Après les jeux olympiques de Paris en 1928, et la Coupe du Monde de football en 1938, la réalisation d'un grand stade est envisagée successivement sur plusieurs sites, Quai de Passy, Issy-les-Moulineaux, Vincennes, sans jamais aboutir. Le projet est relancé en 1984, lorsque Paris présente sa candidature aux jeux olympiques de 1992. Il se confirme quand la Fédération internationale de football (FIFA) retient la candidature de la France pour accueillir la

Pge de gauche : Inauguration du Stade de France à Saint-Denis.

1. Je remercie A. Haumont (CRH) pour sa lecture attentive de ce texte et ses conseils.

2. B. Koffel, *Proposition pour une histoire urbaine des jeux olympiques*, Paris VII.

3. A. Haumont, « Dynamiques sportives et dynamiques territoriales, le cas des Jeux Olympiques », dans *Le sport moderne en question*, AFRAPS, 1990.

Coupe du Monde en 1998. La FIFA pose alors comme exigence minimale la réalisation d'un stade de 65 000 places. Le gouvernement français décide d'en réaliser un de 80 000. Inflation ou réponse à un besoin réel ? Le débat traverse le mouvement sportif lui-même. En tout état de cause, la construction d'un grand stade répond à une pression, celle de la technostructure sportive, et à un mythe, celui d'un équipement de 100 000 places, à l'image de lieux prestigieux dans l'imaginaire sportif, comme le Maracana de Rio, le Lénine de Moscou, le Wembley de Londres, le Nou Camp de Barcelone, le Santiago Bernabeu de Madrid ou encore le San Siro de Milan. Mais, au-delà, comment ce choix a-t-il été discuté et évalué par les instances sportives et par l'État ?



Le stade, vu de la nouvelle gare du RER, La Plaine-Stade de France.

Les manifestations sportives de l'importance de la Coupe du Monde restent ponctuelles et exceptionnelles et l'utilisation de l'équipement dans sa totalité ne dure que quelques jours. S'appuyant sur les expériences passées – la ville de Toronto, par exemple, n'a toujours pas fini d'amortir son fameux *skydome* – les derniers projets de grands équipements sportifs destinés à accueillir des manifestations mondiales se sont orientés, quant à eux, vers des réalisations moins démesurées ou en partie démontables. La municipalité d'Atlanta, par exemple, a construit pour accueillir les jeux olympiques un stade en briques, réduit par la suite à une structure permanente de 48 000 places. Le stade de France, présenté comme le dernier grand projet de ce siècle, s'il ne veut être dépassé dans sa conception même, doit inventer de nouveaux critères de gestion et d'utilisation. La recherche difficile d'une équipe résidente semble confirmer l'hypothèse d'un surdimensionnement du projet au regard des pratiques habituelles de « consommation sportive » des franciliens, et de la mobilisation des clubs existant. Cette question renvoie au fonctionnement du champ

sportif, et, à l'articulation au sein de ce champ, entre partenaires privés et publics.

Les matchs internationaux fonctionnent aujourd'hui autant comme compétitions sportives que comme spectacles télévisés et produits commerciaux⁴. Les instances nationales et internationales du football – FIFA, (fédération internationale), CFO (comité français pour l'organisation du mondial), FFF (fédération française de football) – ont à la fois comme préoccupations de garantir la légitimité sportive de l'initiative par le respect d'un certain nombre de règles, d'en assurer les bonnes conditions d'accueil, et d'en étendre l'audience médiatique dans une perspective financière. La Coupe du Monde de football est l'une des manifestations internationales les plus médiatisées. Celle de 1994 qui s'est déroulée aux USA a recueilli, avec 53 matchs, une audience cumulée de 31,7 milliards de téléspectateurs. On en prévoit 37 milliards pour 1998, audience qui se mesure financièrement par les droits de retransmission et le sponsoring. La question est de savoir à qui profitera cette masse financière. Servira-t-elle à équilibrer l'opération dans son ensemble, coûts de construction compris ou ira-t-elle renflouer les caisses du football professionnel ?

L'espace français du football se caractérise par la convergence dans le spectacle d'une logique de sport professionnel et d'une logique de sport amateur⁵. La coexistence de ces deux logiques ne se vit d'ailleurs pas sans conflits à propos des lieux d'exercice ou de la pratique et de la déontologie sportive. Une partie du mouvement sportif a, par exemple, protesté contre l'utilisation, pour l'organisation de la Coupe du Monde, d'une part du fond national pour le développement du sport en principe réservé au sport de masse. Les États-Unis ou la Grande-Bretagne présentent des configurations différentes de ce rapport public/privé, amateur/professionnel, en faveur de la professionnalisation et de la privatisation du football. Les équipes n'y sont pas subventionnées et sont totalement sponsorisées ; elles jouent souvent sur des terrains privés, et certains propriétaires, comme l'illustre le cas de New York, s'engagent vers la réalisation de leur propre équipement, soustrayant ainsi les clubs à une représentation territoriale. Ces installations sportives assurent elles-mêmes leur autofinancement et leur rentabilité dans la mesure où elles maîtrisent les droits de télévision et sont occupées par une équipe de renom. Sans conclure à la nécessité de privatiser le football français, il faut cependant bien noter que la réa-

4. « Les jeux olympiques, programme pour une analyse » P. Bourdieu, dans *Actes de la recherche en sciences sociales* n°103, juin 1994.

5. J.-M. Faure et C. Suaud, « Les enjeux du football », dans *Actes de la recherche en sciences sociales* n°103.

lisation d'un stade est loin de représenter, a priori, une entreprise déficitaire. Encore faut-il prévoir, en amont de sa réalisation, la question de sa viabilité et de sa gestion ultérieure, ce qui ne semble pas avoir été fait dans le cadre de ce premier partenariat entre État et technostructure sportive.

Temps deux : le choix de la localisation, entre État et collectivités territoriales

Après s'être promené dans la région parisienne, le grand stade a atterri à la Plaine Saint-Denis, sur la friche industrielle du Cornillon, terrain de 33 hectares dont 25 appartenaient à la ville de Paris. Les aléas du choix d'implantation révèlent l'indécision de l'État, qui, bien que revendiquant la maîtrise d'ouvrage, a hésité à s'engager sur un site. Les différentes villes candidates attendaient toutes du stade une dynamique nouvelle sur la base de problématiques urbaines particulières. La ville de Melun-Sénart misait ainsi sur cet équipement pour accélérer la constitution d'un centre-ville ou espace central et la réalisation d'infrastructures de transport⁶. De façon générale les collectivités locales attendaient de l'État des moyens supplémentaires, leur permettant d'accélérer la réalisation de leurs projets urbains, et de l'initiative en elle-même un effet de notoriété. L'État, quant à lui, a choisi le site de la Plaine Saint-Denis, bien desservi et situé en première couronne parisienne. Les raisons de cet arbitrage sont sans doute autant politiques que fonctionnelles : ce n'est que dans un deuxième temps que s'est développé un argumentaire sur la portée sociale et urbaine de ce choix.

La municipalité de Saint-Denis, sollicitée une première fois en 1989, était à l'époque vivement opposée à ce projet. Le terrain pressenti ne lui semblait pas adapté pour recevoir un tel équipement : trop petit, ne pouvant notamment pas accueillir les places de parking alors jugées nécessaires, d'où des nuisances importantes pour les Dionysiens. Ce projet s'opposait par ailleurs, selon elle, aux objectifs de développement économique du secteur. Cinq années plus tard, sa position a changé⁷, et si elle ne s'est pas officiellement portée candidate, elle a accepté le projet sous réserve de certaines conditions, dont la réalisation d'infrastructures nécessaires au développement urbain de la Plaine. Ce changement de position s'est effectué à la faveur de l'élection d'un nouveau Maire, membre comme le précédent du Parti communiste, et illustre un changement de cap dans la politique municipale.

L'objectif de défense du secteur industriel, fortement mis en avant par les municipalités précédentes, s'est transformé ces quinze dernières années en celui de maintien de l'activité économique, au sens élargi du terme. Il s'agit avant tout de retenir et d'attirer la richesse économique et les emplois en trouvant de nouveaux créneaux de développement. Les politiques d'image et de communication prennent alors une importance accrue ; le projet urbain en constitue l'un des vecteurs. C'est d'ailleurs dans cette logique que les communes de Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen, et le Conseil général de la Seine Saint-Denis

ont créé en 1985 le syndicat intercommunal « la Plaine Renaissance », et approuvé une charte intercommunale pour le Développement et l'Aménagement de la Plaine. Les communes d'Aubervilliers et Saint-Denis ont poursuivi cette démarche en s'engageant dans la définition d'un projet urbain confié à un groupe de concepteurs, Hippodamos.⁸ Ce projet trace des orientations formelles ; il s'appuie essentiellement sur une recomposition des espaces publics, sans définir précisément un contenu de redéveloppement. Il a permis aux municipalités d'afficher une volonté politique en cherchant à montrer que la trame urbaine existante peut, enrichie et complétée, accueillir des activités diversifiées et des populations nouvelles. Mais les difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre, malgré la création d'une SEM intercommunale, Plaine Développement, ont certainement contribué au changement de position de la municipalité de Saint-Denis à propos du Grand Stade.

La Plaine Saint-Denis est un vaste territoire intercommunal de 780 hectares, secteur industriel en déclin, dont l'organisation urbaine reste encore fortement marquée par la structure industrielle héritée du XIXe siècle : elle comporte de vastes emprises foncières organisées autour du chemin de fer industriel, et des îlots interstitiels d'habitat ouvrier. De par sa structure industrielle caractérisée par la place des grandes entreprises de production, la Plaine a subi de plein fouet la désindustrialisation dès les années 60. Un processus de dégradation du quartier s'est alors enclenché, accéléré par la réalisation de l'autoroute A1 en 1964, qui provoque une véritable saignée dans le quartier. En 1990, ce quartier, qui représente à peine 8 % de la population dionysienne, accueille une population très mobile, plus fragilisée qu'ailleurs (18 % de chômeurs contre 14 % dans la ville), plus étrangère (46,5 % d'étrangers contre 28,5 % dans la ville), dans un habitat ancien souvent inconfortable et surpeuplé⁹.

Inscrite comme pôle d'excellence au schéma directeur de la Région Ile-de-France, la Plaine Saint-Denis présente en Région parisienne une situation exceptionnelle en potentialités d'aménagement aux portes de Paris, et peut jouer un rôle stratégique de rééquilibrage autour de la capitale. Mais, en 1993, le projet urbain intercommunal reste en panne, sous l'effet de la conjoncture économique et immobilière, et du manque d'intervention de la puissance publique. Le projet de couverture de l'autoroute est toujours en attente. C'est pourtant dès 1975 que les services de la DDE avaient commencé à s'inquiéter des problèmes des nuisances et de la pollution provoqués par l'autoroute. A partir de 1983, le traitement de certaines sections du périurbain montre qu'il est possible de prendre en

6. « Le grand stade », *Rapport de la mission-expert de l'INTA-AIVN sur le projet de Grand Stade dans la ville nouvelle de Melun-Sénart*, juin 1991.

7. *Journal de Saint-Denis*, sept. 1993.

8. Y. Lion, P. Riboulet, Reichen et Robert, architectes, M. Courajoud, paysagiste.

9. Voir A. Bertho, dans *Les Annales de la recherche urbaine*, déc. 1995.



Le Stade de France en chantier: montage de la résille.

charge cette question, mais il faut attendre la fin des années 80 pour qu'une véritable réflexion sur la couverture soit engagée, et que des propositions de couverture soient élaborées, et le début des années 90 pour que le projet de couverture soit évoqué en termes urbains, et non plus seulement comme protection des nuisances.

La construction du Grand Stade apparaît alors, pour les municipalités, et plus particulièrement celle de Saint-Denis, comme un moyen de mobiliser l'État sur le projet urbain de la Plaine, et de négocier la réalisation d'infrastructures toujours en attente. Au niveau des villes comme de l'État se développe alors un discours présentant le Stade comme le moteur possible de transformation d'une banlieue en difficulté: « c'est le premier grand chantier national qui s'inscrit dans une telle démarche, tous les autres projets de l'État ayant privilégié le centralisme et la capitale. [...] Plus qu'un temple du sport, le Grand Stade doit participer au décollage économique d'une zone défavorisée, caractérisée par un taux de chômage très élevé et de nombreux quartiers d'habitat social défavorisés. »¹⁰

La municipalité se mobilise pour réussir ce pari - mais a-t-elle vraiment le choix? - dont une part importante des conditions de mise en œuvre reste entre les mains des autres partenaires.

Temps trois : la réalisation du stade, par l'État et les constructeurs

La réalisation du Stade de France représente un marché important pour le secteur de la construction (B.T.P, maîtres d'œuvre...). Elle constitue une réalisation de prestige et mobilise des capitaux substantiels. L'État désigne un concessionnaire associant architectes, constructeurs et gestionnaires par le biais d'un concours international. Cette procédure n'est certainement pas la plus souple

quant à la négociation et à l'évolution du projet. Elle fait l'objet, dans son déroulement, de recours auprès de la commission européenne, notamment du groupe retenu comme lauréat mais classé second. Le consortium Grand Stade, lauréat du concours, constitué dès 1990 pour réaliser un projet multifonctionnel et une opération immobilière sur le site de Melun-Sénart, associe lui-même plusieurs actionnaires Bouygues, Dumez, la Société Générale des Eaux, et a pour mission la construction de l'équipement puis son exploitation pendant trente ans.

L'équilibre financier et l'amortissement de l'opération restent soumis à la présence d'un club de haut niveau résidant sur place qui permettra d'assurer des entrées régulières, des droits de télévision, et la vente de produits dérivés, ainsi qu'au fonctionnement d'équipements annexes, tels qu'un centre de congrès programmé dans le bâtiment. Dans ce montage, l'État reste fortement engagé. D'une part, il subventionne l'investissement à hauteur de 47 %¹¹ (1,2 milliard auquel il faut ajouter les frais de dépollution du site) le reste étant à la charge des constructeurs; d'autre part il s'engage dans le contrat de concession signé avec le consortium, à trouver une équipe résidente, faute de quoi il versera 50 millions par an pour combler le déficit d'exploitation. Si au bout de deux ans aucun club de renom ne réside à Saint-Denis, l'État pourrait résilier le contrat et racheter sa part d'investissement au consortium, auquel cas il se retrouverait propriétaire d'un équipement déficitaire qui lui aurait coûté plus de deux milliards de francs. Un grand équipement, réalisé à l'initiative de l'État, avec des financements publics et privés, est ainsi construit et géré par un consortium d'entreprises, l'ensemble des risques financiers restant néanmoins à la charge de l'État. Ce montage n'est pas sans inquiéter sur l'avenir du grand stade comme équipement sportif.

Temps quatre : à la recherche d'un club de premier rang

Dès lors, la recherche d'un nouveau partenaire capable de faire vivre un tel équipement, mobilise les différents acteurs. Pour l'État et le consortium, les enjeux sont essentiellement financiers: il s'agit de trouver une équipe solide du point de vue sportif, possédant déjà un public, capable de le déplacer et de l'élargir, et pouvant mobiliser autour d'elle un partenariat économique. Pour les collectivités territoriales s'y ajoutent des enjeux plus symboliques: il s'agit de favoriser l'appropriation par la population locale d'un grand équipement et d'utiliser celui-ci dans une politique d'image, d'où les diverses tentatives de créer une équipe qui porterait les «couleurs de la banlieue».

10. Dossier de presse diffusé par le service de presse du Premier ministre le 6 septembre 1995 lors de la pose de la première pierre par Alain Juppé.

11. La construction du stade s'élève à 2,672 milliards de francs. Elle devait initialement coûter 1,97 milliards.

Les négociations engagées avec le club Paris Saint-Germain, installé au Parc des Princes, dont les riverains souhaitent le départ, et avec la chaîne privée de télévision Canal Plus qui possède 50 % des actions du club, se sont soldées par un refus. Le Club, dont les résultats sportifs ne sont pas constants, est à la recherche d'une nouvelle image tout en ne voulant pas se couper de son public. Ses supporters ont manifesté bruyamment leur opposition à l'installation à Saint-Denis. Quant à la chaîne de télévision, elle a exprimé également des réserves qui sont liées à la négociation avec le consortium sur les droits de retransmission, sachant que les principales entreprises de ce dernier sont associées à la chaîne de télévision TF1.

La municipalité de Saint-Denis a essuyé plusieurs échecs dans ses tentatives de monter une équipe locale de niveau national. Dans un premier temps, elle a proposé une fusion au Club d'Aubervilliers classé en Nationale 1 ; celui-ci a refusé, une partie des sportifs craignant de perdre leur identité et leur ancrage local. Puis, elle s'est engagée dans la constitution d'une équipe Saint-Denis, Saint-Leu (ville du Val d'Oise), démarche qui s'est soldée par un échec sportif et médiatique malgré le recrutement de joueurs internationaux, et une importante campagne de communication orchestrée par la municipalité. Enfin, elle a répondu à l'appel de candidatures lancé par le Secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, avec une recomposée associant cette fois Saint-Denis, Saint-Leu et Sarcelles ainsi que deux autres. Le Red Star, installé à Saint-Ouen, et qui joue déjà en deuxième division, est un club très enraciné en Seine Saint-Denis, qui possède un public fidèle et est soutenu par un homme d'affaire dynamique qui a des responsabilités à la Fédération française de football. Le Racing, l'un des plus vieux clubs de France, possède également une certaine aura sportive. L'affaire n'est pas encore conclue, et, dans tous les cas, elle constitue un pari difficile pour le club qui viendra s'installer à Saint-Denis ; le Red Star par exemple a proposé le principe d'une corésidence. De pari en pari, ce Grand Stade se construit à coups d'impasses, victorieuses tant que le jeu continue...

Quelles retombées du Stade de France ?

Il est encore prématuré de tirer un bilan des retombées locales de la construction du stade et de la tenue de la Coupe du Monde. Il est cependant possible d'analyser certains écarts produits entre les objectifs assignés à l'opération, et sa réalisation.

La dynamisation d'un partenariat d'entreprise

Le projet du stade a suscité de multiples engagements en terme de création d'emplois locaux, la mobilisation de nombreux partenaires, mais également quelques effets d'annonce. Le journal municipal de Saint-Denis indiquait par exemple que « deux mille emplois stables ou ponctuels pourraient naître grâce à l'effet général du Grand Stade »¹². Dans le contrat de concession le consortium s'engage à confier aux entreprises locales (domiciliées en Seine Saint-Denis) 25 % du montant des marchés de travaux, et 75 % des marchés liés à l'exploitation.



Pronostic de Plantu (Le Monde, 25 avril 1998) rendu aventureux par l'amélioration de l'offre de transports.

Les données recueillies par le GIP Plaine-Emploi, constitué pour suivre les retombées économiques du projet, font état en fin 1997, de 732 recrutements sur l'ensemble des projets incluant les aménagements périphériques et initiatives diverses, dont 67 % ont profité à des habitants de la zone de solidarité. Pour importants qu'ils soient pour les habitants concernés, ces emplois restent marginaux quant à leur impact sur le marché local de l'emploi, et sont pour la plupart temporaires. Il faut par contre noter que le projet de stade a permis de dynamiser un partenariat ville/entreprises, sous de multiples formes. L'association « Saint-Denis promotion », créée en 1993 à l'initiative de la municipalité a ainsi monté une charte pour l'emploi et le développement économique de la zone de solidarité de la Plaine par laquelle les entreprises signataires s'engagent à souscrire des engagements de « mieux-disant social »¹³. L'Association pour la promotion des Entreprises de Seine Saint-Denis (ApeSSade)

12. Journal de Saint-Denis, mai 1995

13. Cette charte regroupe 250 entreprises locales

14. L'ApeSSade regroupe notamment la CCI 93, la Chambre des métiers, l'Union patronale, la Fédération des PME, l'Union du Bâtiment et la fédération régionale des travaux publics de Seine Saint-Denis, le Groupement interentreprises de Saint-Ouen, du Nord-Est parisien, le Groupement interprofessionnel des Industries de la Région Est de Paris.

15. ANPE, DDTEFP, AFPA, PAIO, Missions locales.

créée en novembre 1994 à l'initiative du Préfet, regroupant différents acteurs socio-économiques¹⁴, s'est donné comme but de « permettre un meilleur accès des entreprises de Seine Saint-Denis aux grands travaux du département, notamment le Grand Stade. » Enfin « Plaine Emploi », instance de coordination animée par des professionnels de la formation, de l'insertion et de l'emploi¹⁵, fonctionnant sous la forme d'un Groupement d'intérêt économique, a créé une coordination des maîtres d'ouvrage, une association inter-entreprises, une bourse de sous-traitance, une plate-forme emploi. La pérennité de cette dynamique partenariale ville/entreprise après la Coupe du Monde constitue un atout pour le développement économique local.

Le développement urbain

La construction du Stade de France sur la Plaine a indéniablement contribué à accélérer la réalisation de projets d'infrastructures urbaines jusqu'alors en panne. Les négociations menées par la municipalité de Saint-Denis ont permis de mobiliser les financements d'État sur des projets qui, comme la couverture de l'autoroute A1 ou le prolongement de la ligne de métro jusqu'à l'université, ne sont pas directement liés au fonctionnement du stade. Par ailleurs, les problèmes de desserte du stade ont conduit à la transformation de la gare RER (ligne B) déplacée par la même occasion, et à la création d'une nouvelle gare (ligne D). Ces différentes infrastructures contribuent en elles-mêmes à donner une nouvelle valeur urbaine au secteur, qui peut favoriser l'engagement d'une nouvelle étape d'urbanisation. Il reste cependant à savoir si l'État ira jusqu'au bout de ses promesses initiales en réalisant, après la Coupe du Monde, les équipements supplémentaires auxquels il s'est engagé et qui permettront d'asseoir le projet urbain de la Plaine en désenclavant complètement le territoire plus large de Saint-Denis/Aubervilliers. Il s'agit notamment de la ligne de tramway, qui devrait irriguer la Plaine et la relier d'une part au dix-huitième arrondissement, d'autre part au centre ou à la gare de Saint-Denis, mais également, à terme, du prolongement de la ligne 12 du métro qui permettrait d'inscrire le centre d'Aubervilliers dans le réseau de desserte parisien.

Les effets directs du stade dans la création d'une dynamique urbaine sont par contre bien moins mesurables. L'implantation du stade, dans un nœud d'autoroute, si elle a pu représenter un argument quant à sa desserte automobile, constitue une forte limite. Quel peut être l'effet urbain d'un équipement, qui bien que présenté par quelques concepteurs comme « fabriquant de la ville », restera néanmoins peu ouvert à une diversité de pratiques ? Différentes réalisations dans d'autres pays européens, montrent que, même insérés dans un tissu urbain, ces équipements restent fermés sur eux-mêmes et produisent, pour reprendre un terme à la mode, peu de mixité. Aussi apparaît-il pour le moins volontariste de comparer, comme l'ont fait certains, un stade de 80 000

places, enserré dans un nœud d'autoroutes, avec les arènes de Nîmes, héritage historique constituant d'un cœur de ville, et équipement voué à des activités de corridors uniques mais fréquentes.

Le programme immobilier envisagé sur la zone du Cornillon Nord, prévoit la construction de logements, de surfaces de bureaux, commerces et activités¹⁶, afin de constituer le « quartier du stade de France ». Il ne s'est pour l'instant concrétisé que dans sa composante commerciale par l'implantation de grandes chaînes franchisées : un grand magasin de sport Decathlon, une restauration rapide Quick, un « jardinier » Truffaut, un multiplex. L'opération de logements est quant à elle en panne d'opérateurs. C'est donc un centre commercial qui est en cours de réalisation aux portes de Paris et de Saint-Denis. La « mixité urbaine » associant habitat, équipement, activités, le refus de la polarisation par fonctions, constituait l'un des principes du projet urbain de la Plaine. De ce point de vue, le stade, en ce qu'il cristallise au contraire un pôle fonctionnel grand équipement/commerces, risque d'obliger à l'actualisation de cette volonté urbaine, de la même façon qu'il a bouché une partie des franchissements prévus sur la A86 prévu pour relier la Plaine aux autres quartiers de la ville.

Mais l'un des effets les plus importants de la dynamique Stade de France sera peut-être l'affirmation d'une logique intercommunale qui prendra la forme d'une communauté de communes. Il s'agit pour les municipalités concernées, Saint-Denis et Aubervilliers, de mettre en avant un projet politique, celui du développement et de l'aménagement de la Plaine, et de se donner les moyens de sa réalisation. Elles ont d'ores et déjà signé un contrat de développement urbain avec l'État et un contrat d'aménagement régional. Dans la même perspective, la SANEM, société d'économie mixte du stade, et la Plaine - Développement, société d'économie mixte intercommunale, ont un projet de fusion. Ce projet n'induit pas une augmentation de la participation de l'État en volume global de capital, mais il indique néanmoins une association plus forte entre l'État et les collectivités. Pour ces dernières l'enjeu principal réside dans la poursuite et la confirmation d'un engagement de l'État dans le développement du secteur, et d'un partenariat actif pour cela après la Coupe du Monde.

Image de la ville et appropriation des habitants

L'opération du stade de France comporte un volet symbolique. Paris et sa région cherchent à s'affirmer dans la concurrence des villes européennes ; de ce point de vue le stade représente un équipement supplémentaire qui pourrait rendre plus crédible une candidature aux

16. La ZAC des Cornillons Nord programme 57 000 m² de bureaux et locaux d'activités, 20 000 m² de commerces, 350 logements, un groupe scolaire de 5 classes, l'aménagement des berges du canal.

jeux olympiques. Mais surtout Saint-Denis tente, à partir de ce projet, de développer l'image d'une ville active, d'initiatives. Le stade représente pour les édiles locaux un projet mobilisateur qui pourrait faire consensus autour de valeurs identitaires. « Une réalisation comme celle-ci (pourra) solidifier un corps social qui a aujourd'hui, besoin de repères, de perspectives et de projets communs ; solidifier aussi un sentiment d'identité autour d'une construction valorisante implantée dans une banlieue peu favorisée. »¹⁷ La municipalité n'a pas ménagé ses efforts en communication : campagnes de presse, journaux spéciaux, sondage, organisation d'un marathon Grand Stade, mise en place d'un calendrier culturel et d'animation avant et pendant la Coupe du Monde afin que les Dionysiens puissent, à l'échelle de la ville, être associés à l'événement. La fabrication d'une image de la ville apparaît ici, à travers l'implantation d'un équipement d'envergure, comme l'une des orientations de la politique urbaine. C'est en passant par une reconnaissance internationale que la ville tente d'échapper à la représentation d'une ville de banlieue défavorisée et que le niveau local cherche sa légitimité. En cela, la politique municipale n'est pas nouvelle. La campagne de communication orchestrée par la ville autour du Stade de France prend le relais de campagnes précédentes conduites autour de la construction de la deuxième flèche de la Basilique et cherchant, autour d'un ancrage historique, à asseoir une identité locale, pour les habitants, et une image de marque extérieure¹⁸.

Pendant, si la municipalité a tout fait pour que la ville s'approprie la manifestation de la Coupe du Monde, les instances organisatrices de la manifestation n'ont quant à elles pas cherché à faire de Saint-Denis le lieu central et symbolique de cette Coupe du Monde. Ainsi, le défilé inaugural se tiendra sur les Champs Elysées et non sur l'Avenue du Président Wilson, ancienne voie royale reconstituée par la couverture de l'autoroute A1 et dont la largeur est identique à celle des Champs. Le tirage au sort de la coupe a eu lieu à la tour Montparnasse et la présentation des villes accueillant la Coupe du Monde et de leurs projets au Carrousel au centre de Paris. La condition préalable posée par la municipalité demandant que le stade soit baptisé stade de Saint-Denis n'a pas non plus été respectée. Jusque dans les commentaires télévisés des matchs : « ici à Paris... » le stade reste d'abord un équipement parisien, dans un lieu dit, Saint-Denis.

Les habitants conçoivent une certaine fierté de la proximité de cet équipement, tel cet habitant du Landy qui indique maintenant « habiter à côté du Stade de France » plutôt qu'à Aubervilliers. Le bâtiment et les réalisations

qui l'entourent représentent la première concrétisation d'un projet annoncé depuis longtemps, mais dont on ne voyait aucun signe de réalisation. Plusieurs milliers de personnes ont visité l'équipement à l'invitation des municipalités. Le tour du stade devient l'objet des promenades dominicales. Le bâtiment s'est inscrit dans les représentations mentales des habitants. Il fait également parti des circuits touristiques des tours opérateurs.

Les inquiétudes quant à la tenue des événements sportifs, les violences éventuelles qui pourraient s'exprimer ou l'engorgement des transports, se sont atténuées après le match inaugural et les quelques initiatives sportives qui ont suivi. Il faut dire que les moyens policiers, l'accueil et la surveillance déployés tant par la RATP que par les municipalités et les organisateurs étaient considérables. La civilité des spectateurs et des supporters, réelle, n'en était pas moins bien encadrée. La convivialité sportive et urbaine s'est d'ailleurs prolongée dans la ville à l'occasion des matchs de rugby, provoquant une animation mise à profit par les commerçants, et la piétonnisation spontanée d'une des principales artères commerçante de la ville, la rue Gabriel Péri.

Cette « appropriation » du stade reste néanmoins pour l'instant dans l'ordre du symbolique ou de la pratique exceptionnelle. Si les enfants et adolescents qui s'exercent au football sur les terrains de leur cité, et parfois même le dimanche sur le parvis de la mairie, se projettent dans le Stade de France comme joueurs ou spectateurs, nombre d'entre eux risquent de déchanter. L'illusion d'un lien direct entre football de rue et football professionnel est certainement renforcée par le statut populaire de ce sport et par « sa large diffusion spatiale et sociale. » Mais logique professionnelle et sport de rue ou de masse ne s'accordent pas spontanément, comme le montrent les aléas de la constitution « d'une équipe de banlieue. »

La tenue de la Coupe du Monde et la construction du Stade de France à Saint-Denis auront sûrement des retombées locales à long terme. Celles-ci seront plus liées au projet de développement de la Plaine et à la capacité des municipalités concernées à négocier un engagement des partenaires et notamment de l'État, qu'à la nature même du projet d'équipement et à son montage. Celui-ci est certes exceptionnel, mais l'héritage imparfaitement maîtrisé de cette exceptionnalité, rend incertain le devenir de l'équipement lui-même.

Marie-Hélène Bacqué

17. P. Braouezec, cité dans *Le Journal des entreprises de Saint-Denis*, décembre 1993.

18. Voir M.-H. Bacqué et S. Fol, *Le devenir des banlieues rouges*, L'Har-

> *Marie-Hélène Bacqué* est Maître de Conférence à l'Institut Français d'Urbanisme (Paris VIII) et chercheuse au Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR LOUEST). En collaboration avec Sylvie Fol elle a publié récemment *Le devenir des banlieues rouges*, L'Harmattan, 1997.